

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000732-152

DATE : le 28 août 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

DIANE GAGNON
Demanderesse
c.
BAYER INC. ET AL.
Défenderesses

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Christian Immer;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Christian Immer pour assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Catherine Piché pour assurer la gestion particulière de l'instance, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**